AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 25-3-77400429

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION « AUVERGNE ET LIMOUSIN »

(ALLIER, CANTAL, CORRÈZE, CREUSE, HAUTE-LOIRE, PUY-DE-DOME, HAUTE-VIENNE)

SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX

Cité Administrative, rue Pélissier, 63034 Clermont Ferrand Cedex

Téléphone 92-42-68 - ~~Postes 440 et 449~~ Nouveau N° de poste : 477

ABONNEMENT ANNUEL :

50,00 Fr.

Régie de Recettes de la D.D.A.
Sous-Régisseur de Recettes
du Service de la Protection
des Végétaux
Cité Administrative - Rue Pélissier
63034 Clermont Ferrand Cedex
C. C. P. Clermont-Ferrand 5.503-17

BULLETIN N° 71 du 10 MARS 1977

ARBRES FRUITIERS

TAVELURE DU POMMIER.-

La prochaine période favorable (pluies avec des températures convenables) permettra les premières contaminations, les ascospores étant arrivées à maturité.

Dans les vergers où les pommiers ont atteint ou dépassé le stade D (voir tableau des stades repères au verso), effectuer un traitement fongicide.

Dans les autres situations, la protection devra être assurée dès que ce stade sera observé.

OIDIUM DU POMMIER.-

Dans de nombreux vergers cette maladie est en recrudescence, profiter du traitement contre la Tavelure pour assurer la protection contre l'Oïdium.

TAVELURE DU POIRIER.-

Dans les vergers, sur les variétés tardives, ayant atteint le stade C3 (voir tableau des stades repères transmis récemment), effectuer un traitement.

Renouveler la protection sur les arbres traités, comme il était indiqué dans le bulletin précédent.

COLZA

MELIGETHE

Les captures de ces insectes sont assez importantes. Il y a lieu de surveiller les cultures et d'intervenir si l'on constate la présence :

- d'un insecte en moyenne par inflorescence principale lorsque le colza est au stade D1 - D2 (bourgeons floraux accolés),
- de deux à trois insectes, en moyenne par inflorescence principale lorsque le colza est au stade E (bougeons floraux écartés).

Il est rappelé que toute intervention devient inutile, à partir du moment où le colza commence à fleurir, l'insecte n'étant plus nuisible.

CLERMONT-FERRAND, le 10 MARS 1977

Le Chef de la Circonscription
Phytosanitaire :

A. LECLERC

P442

Imprimerie de la Station "AUVERGNE & LIMOUSIN" - Directeur Gérant

N° d'inscription à la C.P.P.A.P. : 525 AD

TABLEAU N°2 STADES-REPERES DU POMMIER

